

## ISRAËL ET TERRITOIRES OCCUPÉES

Amnesty International condamne l'assassinat de civils

Index AI: MDE 15/27/95

Amnesty International est consternée par l'attentat à la bombe commis aujourd'hui (lundi 21 août 1995) dans un autobus à Jérusalem, dans le quartier de Ramat Eshkol. Sept personnes, parmi lesquelles se trouvait peut-être l'auteur de cet attentat-suicide, ont été tuées et une centaine d'autres blessées.

Le Hamas (Mouvement de la résistance islamique) aurait revendiqué cet attentat. Par le passé, Amnesty International a déjà adressé un appel au Hamas pour qu'il cesse ses attaques contre des civils.

« Nous condamnons vigoureusement ces homicides délibérés et arbitraires qui violent les principes humanitaires fondamentaux, a déclaré aujourd'hui Amnesty International. Une nouvelle fois, nous demandons au Hamas de cesser immédiatement de tuer des civils. »

En même temps, Amnesty International a demandé au gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne de respecter strictement les normes internationales humanitaires et relatives aux droits de l'homme dans les actions qu'ils entreprendront pour répondre à cet attentat.

En particulier, l'Organisation a de nouveau demandé aux autorités israéliennes de ne plus recourir à la torture au cours des interrogatoires des détenus. L'autorisation d'utiliser des mesures exceptionnelles pendant les interrogatoires a été prolongée la semaine dernière, et le recours à des secousses violentes infligées aux détenus pendant leur interrogatoire (procédé qui a causé récemment la mort d'un prisonnier) est permis avec l'autorisation du responsable du Service de sécurité intérieure.

« Les exactions perpétrées par des groupes d'opposition ne permettent en aucun cas de justifier les violations des droits fondamentaux commises par les autorités, a déclaré Amnesty International, de même que les violations des droits de l'homme commises par les autorités ne peuvent justifier l'assassinat arbitraire et délibéré de civils. » 1